

Image not found or type unknown



J'ai reçu deux attestation

Par **bintou**, le **11/11/2010** à **13:43**

Bonjour, j'ai déposer le dossier de 10 ans en France ce dossier en février 2010 rntant que un algérien célibataire (je suis en France depuis 1999) rnrn la préfecture (creteil) donne un un attestation de depot de dossier. (4 moins)rnet encore 2 eme attestation de depot de dossier(encore 4 mois). rnrnsuis perdu rnun peu de vos conseille maiderarnrnvous remerciant

Par **ouahmed**, le **15/11/2010** à **23:58**

salamrnrnelle date quan votre 2eme attestation de depot??

Par **bintou**, le **16/11/2010** à **09:37**

de 26 octobre 2010 jusqu'a 24 janvier 2011 ca si la date de ma deuxième attestation de depot de dossier

Par **ouahmed**, le **16/11/2010** à **13:32**

salamrnrnmerci pour votre reponsernrnje vous ai poser cette questions hier parceque j'ai un ami qui a ete dans le meme cas que vousrnrnil a deposer son dossier en mai 2010, il a eu sa premiere attestation de depot, 4 mois apres il a renouveler de 4 mois, et quelques jours apres il a eu la reponse de la prefecturernrnmalheureusement ete negatif pour faute de preuves de

presence et de residence habituellern, je l'ai bien prevenu mais il a plutot fait confiance a son avocat mais hellasrnrnmoi aussi j'ai eu mes papiers apres 10ans de presence en france c'ete en mars dernier, j'ete seul et sans avocat.rnrnje vous souhaite une reponse postif
inchallahrnbonne chance

Par **bintou**, le **10/12/2010** à **11:14**

hier la réponse est négative (quitter le territoire française) rncomment faire

Par **ouahmed**, le **10/12/2010** à **17:47**

bonjourrnje vien de lire votre message, rnil faut pas perdre espoir, il faut faire un recours gracieux au prefet; ou prendre un avocat pour qu'il fasse un recours au tribunal administratifrnqu'elle est le motif du refus? pour manque de preuves?rnrnpour le recour pour convaincre l'administration faut apporter des nouveau elementsrnrnbonne chance a vousrnrnouahmed

Par **yayama1967**, le **13/01/2011** à **22:12**

salut ouahmed!rntes conseils sont correct et utiles.rnvoila je suis allé voir une association pour demander conseil sur la procédure a suivre, et le bon dossier a faire pour la regularisation ares 10ans pour algerien.rnles questions étaient dans cet ordre: etes vs marié, des enfant ici ou au bled, avez vz des proches parents français, et surtout quittance de loyer ou edf a ton nom, et le plus important une promesse d'embauche ou contrat de travail.rnj'ai beau insisté que c'est dans le cadre des accords franco-algerien,article 6.1 etc... rnvoila moi je suis en france depuis 15/08/2001.et comme preuves:rnpour 2001 pass+visa et cahet d'entré en france +rendez vs de demande d'asile+avis d'imposition.rnpour 2002 les 3 ressipicés plus l'invitation a quitter le territoire+ avis d'impot.rnde 2003à2010 : avis d'impot +AME + ordonnances +courriers de la carte de solidarité transport.rnya des années ou j'ai en plus de ça les preuves d'ouvertures de compte livret A, et les relevés de compte et biensûr les cartes de retrait.rnet des preuves de reception d'argent via western union a la poste.rnet deux factures de garantie chez dARTY.rnet j'ai la meme domiciliation pour tout ces courriers depuis 2001 a ce jour.rnet j'ai comme diplôme un D.E.S en biochimie et une attestation de stage en informatique.(du bled).rnalors que pense tu mon dossier ouahmed et explique moi un peu comment procéder .
rnMerci.

Par **salim**, le **14/01/2011** à **19:25**

bonsoir,rnrnje ne pense pas que Ouahmed pourra te répondre avant quelques joursrnrnles documents que tu cites dans la 1ere partie de ton message sont très probants(tout ce qui est en rapport de tes demarches avec l'administration et qui prouvent forcément ta présence, différentes demarches pour papiers,AME, reception de recommandés, contestation de refus

par exemple, déclaration d'impôts, carte transport, si t'es locataire et que tu payes la taxe d'habitation/ redevance audiovisuelle...), rnrnles documents que tu cites par la suite sont de bons compléments: relevés bancaires, etc...rnrnfaut aussi que tes preuves soient étalées sur l'année et pas uniquement sur janvier février par exemple rnrnl'association que t'as été voir ne semble pas être vraiment compétente, si tu veux des coordonnées d'associations compétentes, n'hésite pas à demanderrnrtrès conseillé de faire vérifier ton dossier par une association compétente avant de le déposer

Par **yayama1967**, le **24/01/2011** à **21:16**

bonjour!rnrnmerci pour ta réponse, et oui j'aimerais bien avoir les coordonnées d'autres associations.rnquelqu'un ma donner l'adresse du mrp au 43 bld magenta 75010, et j'irais voir demain avec eux .rnrnmerci

Par **salim**, le **24/01/2011** à **23:45**

Bonsoir,rnrnje ne sais pas si le MRAP est compétent,rntu peux aller voir la CIMADE, (plus d'infos sur <http://www.cimade.org/regions/ile-de-france-champagne>) rnrnsi tu prends avec toi ton dossier(ou une copie) classé année par année, ils pourront te donner leur avisrnsi tu fais une liste par année des documents que tu possèdes, c'est encore mieux et plus simple pour euxrnrnune des permanences est ouverte demain: rnrnParis - Bellevillern25 rue Fessart - Paris 19ème (métro Jourdain)rn mardi après midi (14h-21h)

Par **ouahmed**, le **28/02/2011** à **11:03**

bonjour salim comment va tu???rnrnquoi de neuf?rnje suis de retour apres une petite absence,rnrnau plaisir,rnje vais repondre a yayama, mais je pense que ta deja repondu a ma place hi hi hi ,merci :-)rnrna bientôt

Par **bcbg0526**, le **28/02/2011** à **15:31**

Le mieux c'est d'avoir au moins deux documents officiels par an , ou ce qui est encore mieux, un document bimensuel ou trimestriel prouvant votre domiciliation en France pendant 10 ans. Dans les documents officiels, les plus prouvants sont facture EDF, GDF a votre nom, taxe d'habitation, avis d'imposition, certificat medical ou ordonnance, releves bancaires, etc.rnrnEn tout cas c'est comme ca un ami a prepare son dossier sur le conseil d'une association de service juridique aux etrangers, et il a ete regularise en obtenant un VPF.

Par **ouahmed**, le **01/03/2011** à **10:31**

bonjour moi j'ai eu mes papiers sans même présenter ce document officiel, j'ai jamais été chez le médecin, ni déclarer mes impôts, ni EDF, ni bail, j'avais ni aide médicale de l'état, ni compte bancaire. L'accord 6.1 est bien claire (**preuves par tous moyens**) mais sur les préfectures font le maximum pour ne pas régulariser du coup on crée des conditions qui sont pas définies dans l'accord franco-algérien. J'ai donné tout ce qui prouve une présence, comme les lettres de la poste, arrêtés de reconduite à la préfecture, et je faisais des demandes tous les ans aussi. Mais ça a pris que 3 semaines et j'ai eu une réponse favorable. Bonne chance à tous ceux qui ont déposé,